

Q4 | 2019

Cassa pensioni di Lugano Rapport d'exercice des droits de vote

Table des matières

1	Résumé des analyses effectuées
1.1	Résumé des recommandations de vote d'Ethos
2	Résumé des recommandations de vote
3	Analyses par société

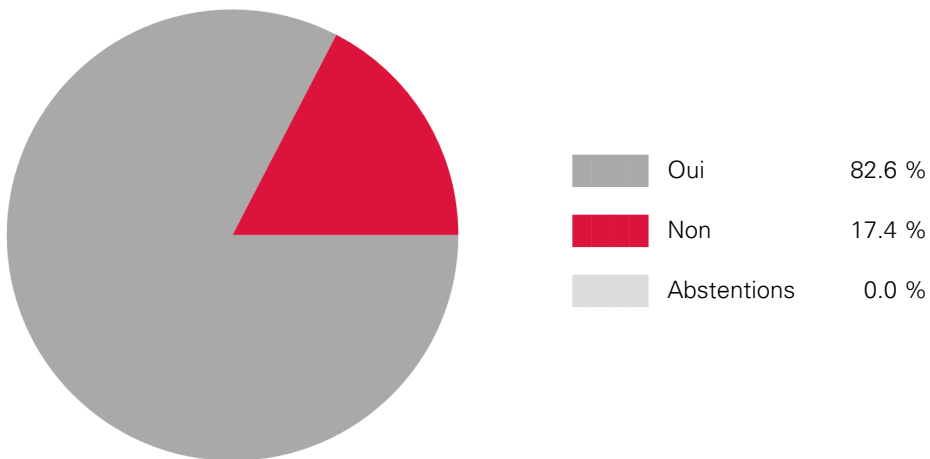
Contacts

Dr. Yola Biedermann, Head of Corporate Governance & Responsible Investment
Fanny Ebener, Senior Proxy Voting Manager
Christian Richoz, Senior Investment Manager
Valérie Roethlisberger, Senior ESG Research Manager
Romain Perruchoud, Senior Analyst
Sébastien Dubas, Senior Analyst
Ethos - Case postale - CH - 1211 Genève 1
T +41 (0)22 716 15 55 - F +41 (0)22 716 15 56 - www.ethosfund.ch

1 Résumé des analyses effectuées

Type d'assemblées générales	Nombre d'assemblées	Nombre de résolutions			
		Total	Oui	Non	Abstentions
Assemblées générales ordinaires	1	23	19	4	0

1.1 Résumé des recommandations de vote d'Ethos

















2 Résumé des recommandations de vote

Type d'assemblées générales (Type)

AGO Assemblées générales ordinaires

Vote

-  Pour
-  Partiellement pour
-  Contre
-  Abstention

Société	Date	Type	Rapport annuel	Affectation du résultat	Rapport de rémunération (consultatif)	Montant rémunérations CA	Montant rémunérations DG	Décharge	Elections du CA	Elections comité de rémunération	Election du réviseur	Election représentant indépendant
Barry Callebaut	11.12.2019	AGO										

3 Analyses par société

Barry Callebaut

11.12.2019

AGO

No.	Ordre du jour	Board	Ethos	Résultat
1	Présentation du rapport de gestion	SANS VOTE	SANS VOTE	
2	Présentation des rapports d'audit	SANS VOTE	SANS VOTE	
3.1	Approbation du rapport annuel	POUR	POUR	✓
3.2	Vote consultatif sur le rapport de rémunération	POUR	● CONTRE	<p>La transparence du rapport de rémunération est insuffisante.</p> <p>Le rapport de rémunération ne respecte pas les lignes directrices d'Ethos.</p>
3.3	Approbation du rapport annuel	POUR	POUR	✓
4	Décision sur l'emploi du bénéficiaire et sur le dividende	POUR	POUR	✓
5	Décharge aux membres du conseil d'administration et de la direction générale	POUR	POUR	✓
6.1	Elections au conseil d'administration			
6.1.1	Réélection de M. Patrick De Maeseneire	POUR	POUR	✓
6.1.2	Réélection de M. Fernando Aguirre	POUR	POUR	✓
6.1.3	Réélection de Mme Suja Chandrasekaran	POUR	POUR	✓
6.1.4	Réélection de Mme Angela Wei Dong	POUR	POUR	✓
6.1.5	Réélection de M. Nicolas Jacobs	POUR	POUR	✓
6.1.6	Réélection de M. Elio Leoni Sceti	POUR	POUR	✓
6.1.7	Réélection de M. Timothy Minges	POUR	POUR	✓
6.1.8	Réélection de Dr. Markus Neuhaus	POUR	POUR	✓
6.2	Réélection de M. Patrick De Maeseneire en tant que président du conseil d'administration	POUR	POUR	✓
6.3	Elections au comité de rémunération			
6.3.1	Réélection de M. Fernando Aguirre au comité de rémunération	POUR	POUR	✓
6.3.2	Election de Mme Suja Chandrasekaran au comité de rémunération	POUR	POUR	✓
6.3.3	Réélection de M. Elio Leoni Sceti au comité de rémunération	POUR	POUR	✓

No.	Ordre du jour	Board	Ethos	Résultat
6.3.4	Réélection de M. Timothy Minges au comité de rémunération	POUR	POUR	✓
6.4	Réélection du représentant indépendant	POUR	POUR	✓
6.5	Election de l'organe de révision	POUR	POUR	✓
7	Votes contraignants sur la rémunération du conseil d'administration et de la direction générale			
7.1	Vote contraignant prospectif sur la rémunération totale du conseil d'administration	POUR	● CONTRE	La rémunération est significativement supérieure à la rémunération versée par des sociétés de taille et de complexité similaires. ✓
7.2	Vote contraignant prospectif sur la rémunération fixe de la direction générale	POUR	● CONTRE	La rémunération fixe du CEO est significativement supérieure à la rémunération versée par des sociétés de taille et de complexité similaires. ✓
7.3	Vote contraignant sur la rémunération variable totale de la direction générale	POUR	● CONTRE	L'information fournie est insuffisante. ✓ Le montant maximal qui pourrait être finalement payé est significativement supérieur au montant demandé à l'assemblée générale. Le montant demandé ne permet pas de respecter les lignes directrices d'Ethos.

Disclaimer

Les analyses d'assemblées générales reposent sur les lignes directrices de vote d'Ethos, fondées sur les principaux codes de bonne pratique en matière de gouvernement d'entreprise d'une part et sur la Charte d'Ethos basée sur la notion de développement durable d'autre part. Les données ont été recueillies auprès de sources accessibles aux investisseurs et au public en général, par exemple les rapports de sociétés et les sites internet, ainsi que d'informations communiquées lors de contacts directs avec les sociétés. Malgré des vérifications multiples, l'information ne peut être certifiée exacte. Ethos ne prend aucune responsabilité sur l'exactitude des informations publiées.